

DOCUMENTS DE RENTREE  
2020-2021

COLLEGE



*« Ma voie est toute de Confiance et d'Amour. »  
Ste Thérèse de Lisieux*

École et Collège Sainte Thérèse  
7 Quai Boissy d'Anglas  
78 380 Bougival

☎ 01 30 78 16 80  
☎ 01 30 78 16 92

[stb.accueil@orange.fr](mailto:stb.accueil@orange.fr)

[www.stetherese-bougival.fr](http://www.stetherese-bougival.fr)

# Informations Générales

## Jour de rentrée au collège...

Mardi 1er septembre 2020

### Classes de 6°

---

#### Début des cours le mardi 1er septembre à 9h00 :

Les élèves apporteront leur cartable avec une trousse et quelques feuilles de papier. Les livres, les cahiers de TD et les cahiers de texte seront remis ce même jour. Ils apporteront également un **chèque de caution de 50€ pour les livres scolaires**, chèque qui ne sera pas débité et sera remis à la famille en fin d'année scolaire lors du rendu des livres dans un état correct. Chaque élève devra également apporter une photo d'identité dans une enveloppe.

#### Sortie à 16h05.

Attention : les élèves seront chargés (livres + cahiers d'exercices).

#### Départ à 12h15 le mardi 1er septembre :

Jeux d'intégration au Parc Vieljeux.

*Merci de retourner avant le 24 août, le coupon détachable sur le document du site internet.*

Les enfants devront avoir une tenue confortable et des chaussures de sport.

Ils déjeuneront dans le parc.

Merci de prévoir un pique-nique, une casquette et le cas échéant, un vêtement de pluie

Retour à 15h.

### Classes de 5°

---

#### Rentrée à 14h, le mardi 1er septembre.

Les élèves apporteront leur cartable avec une trousse et quelques feuilles de papier ainsi que le papier Canson (cf. liste de fournitures). Les livres, les cahiers de TD et les cahiers de texte seront remis ce même jour. Ils apporteront également un **chèque de caution de 50€ pour les livres scolaires**, chèque qui ne sera pas débité et sera remis à la famille en fin d'année scolaire lors du rendu des livres dans un état correct.

#### Sortie à 16h30.

Attention : les élèves seront chargés (livres + cahiers d'exercices).

**Début des cours le mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps habituel.**

### Classes de 4°

---

Les élèves de 4° se présenteront pour la remise des livres, cahiers d'exercices et circulaires, le **lundi 31 août, entre 14h et 16h**. Ils apporteront à cette occasion, le papier canson, ainsi qu'un chèque de caution de 50€, pour les livres scolaires (chèque qui ne sera pas débité et sera retourné à la famille en fin d'année scolaire, lors du rendu des livres dans un état correct). Les élèves se présenteront uniquement au cours de la plage horaire consacrée à leur niveau ; chacun sera libéré dès que le dépôt des éléments demandés et le retrait des livres seront opérés.

La rentrée aura lieu le **mardi 1er septembre à 13h30**. Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.

#### Sortie à 15h30.

**Début des cours le mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps habituel.**

### Classes de 3°

---

Les élèves de 3° se présenteront pour la remise des livres, cahiers d'exercices et circulaires, le **lundi 31 août, entre 10h et 12h**. Ils apporteront à cette occasion le papier canson, ainsi qu'un chèque de caution de 50€, pour les livres scolaires (chèque qui ne sera pas débité et sera retourné à la famille en fin d'année scolaire, lors du rendu des livres dans un état correct). Les élèves se présenteront uniquement au cours de la plage horaire consacrée à leur niveau ; chacun sera libéré dès que le dépôt des éléments demandés et le retrait des livres seront opérés.

La rentrée aura lieu le **mardi 1er septembre à 13h**. Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.

#### Sortie à 15h30.

**Début des cours le mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps habituel.**

## RESTAURATION

### POUR LES COLLEGIENS

La restauration scolaire sera assurée à partir du jeudi 3 septembre. **INSCRIPTION EN LIGNE**

## Réunions de rentrée pour les parents du collège

**6°** : Jeudi 3 septembre à 18h.

Cette réunion sera suivie par un pot d'accueil organisé par l'APEL.

**5°/4° /3°** : Mardi 8 septembre à 18h.

## ATTENTION

**PHOTOS INDIVIDUELLES ET PHOTOS DE CLASSES** : Lundi 7 septembre.

## Entrées et sorties de l'établissement

Les entrées et sorties de l'établissement se font pour tous par la porte latérale sous le pont.

Selon que les enfants sont à l'école ou au collège, les horaires diffèrent, mais le règlement suivant s'applique à tous :

- Les élèves arrivent pour la première heure de cours indiquée sur l'emploi du temps.
- Les enfants qui arriveraient avant, devront rentrer dans l'enceinte de l'établissement sitôt leur arrivée.
- Les propriétaires des deux roues doivent entrer après avoir posé pieds à terre.
- Seuls les deux roues non motorisés peuvent être garés à l'intérieur de l'établissement. Ils doivent toujours être attachés à l'aide d'un antivol qu'il s'agisse d'un vélo ou d'une trottinette. Dans tous les cas, l'établissement ne pourra être tenu responsable d'un vol éventuel.
- Entrées et sorties des piétons par le grand portail sont interdites à partir de 7h45.
- A aucun moment, les chiens ne sont admis dans l'enceinte de l'établissement, qu'ils soient tenus en laisse ou pas, « gentils » ou pas.

- La fluidité des entrées et sorties nécessite que l'espace devant le petit portail soit libéré et que nul n'y séjourne en y bavardant, enfants ou parents.

Cette fluidité est d'autant plus importante que la dangerosité de la N13 n'est plus à prouver.

D'autre part, les élèves dont les cours débutent à 9h05, doivent opter pour l'une des deux solutions suivantes :

- arriver avant 8h15 et se rendre en permanence, ou,
- arriver à partir de 8h55 pour le cours de 9h05.

Toute arrivée postérieure à 8h15, pour un élève ayant opté pour la première solution sera comptabilisée comme retard. Les autres élèves doivent arriver entre 8h55 et 9h et ne pas flâner aux abords de l'établissement auparavant.

La sortie n'aura pas lieu avant 16h05, exception faite d'une information préalable aux parents, mais cela nécessitera toujours une autorisation écrite signée par eux sur papier libre et un contrôle par les surveillantes.

## Horaires

### Horaires des cours :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- de 8h15 à 11h50  
(Sonnerie à 8 h 10)
- de 13h10 à 16h10 (ou 17h)  
(Sonnerie à 13 h 15)

Les mercredis

- de 8h15 à 11h50 ou 12h40 selon les classes

### Horaires des études surveillées

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- de 16 h15 à 17 h45

## ABSENCES ET RETARDS

Toute absence ou retard doit être signalé avant 10h.

**L'idéal est de signaler les absences sur l'application de l'établissement**

Vous pouvez également le faire par mail : [surveillants.sttherese@orange.fr](mailto:surveillants.sttherese@orange.fr) avec pour libellé « absence »

Ou par téléphone 01 30 78 16 83 (bureau des surveillants)

En cas de non réponse, merci de laisser un message qui sera écouté très rapidement

## Rappel du règlement financier

Les enfants sont inscrits à la cantine, à la garderie ou à l'étude, à l'année, selon un choix exprimé d'un nombre de jours hebdomadaires. **Le tarif est forfaitaire.** Tout changement sur le nombre de jours ne pourra survenir, au delà du 15 septembre, qu'aux 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> avril.

- Toute période commencée est due en totalité.
- **Seuls 8 repas consécutifs, non pris pour raison de santé seront remboursés après présentation d'un justificatif médical, au tarif de 3€.**
- Dans le cadre d'un voyage de plusieurs jours, la déduction du coût des repas non pris sera incluse forfaitairement dans le coût annoncé du voyage.
- En aucun cas des absences pour des raisons religieuses, pour départ en vacances anticipé ou retour de vacances décalé ne peuvent donner lieu à remboursement de ces prestations.
- Une carte à puce sera remise à votre enfant en début d'année. L'expérience nous montre une multiplication importante des cas de « perte » de cette carte. Or la gestion des renouvellements est lourde. Nous vous rappelons que le 1<sup>er</sup> renouvellement sera facturé 13€ et que **cette facturation sera portée à 20€ à compter du 2<sup>ème</sup> renouvellement.**

## Bourses des collèves

Les familles qui désireraient faire une demande de bourse nationale pour leur enfant scolarisé en collège, devront venir retirer un dossier au secrétariat **avant le 14 septembre dernier délai.**

## Religion

Notre établissement, catholique, a construit son projet en s'appuyant sur le message évangélique. Des enfants, issus de familles vivant une autre religion y trouvent parfaitement leur place.

Le service rendu aux familles à travers le restaurant scolaire ne saurait être bouleversé du fait de règles de vie adoptées par tel ou tel. .

Le calendrier de l'Education Nationale précise les jours scolarisés et les jours fériés ou de congés. Nulle autre fête ne peut justifier l'absence non autorisée d'un élève.

Un principe prévaudra toujours : le souci de s'informer mutuellement et de communiquer.

## Assurance

Notre établissement a souscrit auprès de Fides Assurances une assurance comprenant la garantie « Individuelle Accident », qui couvre votre enfant pour toutes ses activités, tant dans le cadre scolaire qu'en dehors, tant dans le temps scolaire que pendant les week-ends et les vacances.

En ce qui concerne **la responsabilité civile, il vous appartient dans le cadre d'un contrat « Responsabilité Chef de Famille » de faire le nécessaire si ce n'est déjà fait.**

## Quelques rappels

Marquer les vêtements...

**Aux vacances scolaires, les stocks de vêtements oubliés ou abandonnés par leurs propriétaires seront remis automatiquement à une association caritative.**

Nous vous demandons donc :

- De marquer du nom de votre enfant tout ce qui peut être « oublié » : tenues de sport, blousons, sacs et chaussures de sport...
- De profiter de vos passages dans l'établissement pour vérifier que des affaires de votre enfant ne figurent pas dans le stock d'objets trouvés.

## DROIT D'IMAGES...

A l'occasion de différentes manifestations de la vie de l'établissement (photos de classe, photos individuelles, fêtes, sorties, voyages...), votre enfant pourra être photographié ou filmé.

Grâce au formulaire joint, chaque parent d'élève de 6<sup>o</sup>, devra nous faire savoir s'il autorise ou non l'établissement à diffuser des images présentant leur enfant, dans le cadre de ses actions de communication (plaquette, revue, site Internet) ou de ses actions pédagogiques (Blog, CD rom ou dossiers pédagogiques). **Cette autorisation sera valable 5 ans.**

## Vacances scolaires

### Toussaint :

Du vendredi 16 octobre 2020 après les cours au lundi 2 novembre au matin

### Noël :

Du **jeudi 17 décembre 2020** (journée pédagogique le vendredi 18) après les cours au lundi 4 janvier 2021 au matin

### Hiver :

Du vendredi 12 février 2021 après les cours au lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 au matin

### Pâques :

Du vendredi 16 avril 2021 après les cours au lundi 3 mai 2021 au matin

### Ascension :

Du mercredi 12 mai 2021 après les cours au lundi 17 mai 2021 au matin

### Pentecôte :

Du vendredi 21 mai 2021 après les cours au mardi 25 mai 2021 au matin

## La communication au collège

### Le mail

Tout au long de l'année scolaire, des informations vous seront régulièrement adressées **par mail**.

Merci à chaque famille de nous communiquer à la rentrée sur la fiche individuelle de renseignements **une unique adresse mail qui sera consultée quotidiennement**.

### L'application Sainte-Thérèse

Par ailleurs, l'application Ecole et Collège Sainte-Thérèse Bougival, vous permettra d'accéder aisément au calendrier de l'année, aux informations également diffusées par mail, aux menus. Vous pourrez également par ce biais nous informer de l'absence de votre enfant.

Un lien vous sera adressé par mail en début d'année afin de la télécharger sur votre smartphone.

### Le site ECOLE DIRECTE

- Le site Ecole Directe vous permettra d'être informés des résultats scolaires de votre enfant dans la semaine qui suivra la remise des copies corrigées aux élèves. Outre le résultat chiffré, il sera important de prendre connaissance, de vous-même, de cette copie et des remarques. Le LSU (Livret Scolaire Unique) sera également consultable sur ce site.
- Par ailleurs, les bulletins scolaires seront mis à votre disposition uniquement sur ce site. Ils devront être téléchargés et archivés par vos soins dès réception à la fin de chaque trimestre ou semestre pour les 6<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup>.
- Le site Ecole Directe comporte également la publication du cahier de texte. Celui-ci sera complété régulièrement, au moins une fois par semaine, par tous les enseignants. **Attention : ce cahier de texte en ligne ne remplace en aucun cas l'agenda de l'élève dont le devoir est de le compléter à la fin de chaque cours selon les indications données par l'enseignant.** Cette exigence de base permet à chacun de prendre de l'autonomie et d'être acteur dans l'organisation de son travail personnel.

L'utilisation de cet outil, rendue obligatoire par l'éducation nationale, impose de ce fait en réciprocité, **sa consultation régulière par les familles**. Outre la mention du travail personnel demandé par les enseignants, il permettra également la communication de fiches d'objectifs, de fiches de méthode, de corrections qui devront être imprimées et conservées dans les cahiers ou classeurs selon la demande de l'enseignant.

Un mode d'emploi du cahier de texte en ligne sera présenté aux élèves en début d'année.

De même tout travail noté par l'enseignant sur Ecole directe aura obligatoirement été notifié au préalable en classe par l'enseignant et porté sur l'agenda.

Par ailleurs, à chaque élève est attribuée une adresse mail sur l'espace numérique de l'établissement (...@sttherese.bougival.fr). Cette adresse ne peut être utilisée qu'à des fins scolaires et permet communication et partage de documents avec élèves et enseignants.

- **Les éléments de facturation seront également mis à disposition uniquement sur le site Ecole Directe.**

#### Dialogue avec les enseignants et les surveillants :

L'agenda de votre enfant comporte un opusculé, lien entre l'établissement et les familles. Outre les bulletins de retard, retenue...il comporte des pages dédiées à l'information et au dialogue entre, les enseignants et le personnel éducatif, et les parents ainsi que des formulaires de demande de rendez-vous.

En début d'année chaque enseignant remettra à votre enfant une fiche qui sera collée dans le cahier consacré à sa discipline. Outre la description de la méthode de travail et des exigences de chacun, vous trouverez sur cette fiche les créneaux horaires sur lesquels l'enseignant peut vous recevoir dont une plage horaire soit le matin avant les cours de 8h10, soit en fin d'après-midi.

Précisons qu'un RV de 20 minutes est tout à fait raisonnable et permet d'avoir un échange conséquent sur l'essentiel.

Des RV téléphoniques pourront éventuellement vous être proposés en journée. Merci à chacun de rester néanmoins raisonnable, des dérives ayant été observées quant aux horaires et à la durée des appels.

Outre ces RV à la demande, des rencontres parents-professeurs auront lieu courant janvier et vous permettront de rencontrer plusieurs enseignants sur une même fin de journée. Des informations sur leur organisation vous seront communiquées début janvier.

Nous précisons que les rendez-vous demandés suite aux conseils de classe et à la communication des bulletins seront privilégiés aux rendez-vous demandés dans la quinzaine précédant ces conseils.

Le bulletin est en effet une base d'échange et il est de la responsabilité des parents de prendre contact avec les enseignants si les résultats ou les appréciations font état d'une difficulté.

#### Professeurs principaux et responsables de niveau :

Le rôle majeur du professeur principal consiste en l'animation de la classe dont il est chargé : faire régner une ambiance de travail et de respect, être à l'écoute des élèves, avoir un rôle d'accompagnement de chaque élève sont ses principales responsabilités.

Pour un entretien global sur la scolarité d'un enfant, il sera l'interlocuteur idéal, une fois dans l'année. Par contre, si une difficulté se fait jour dans une discipline particulière ou dans le comportement, c'est le professeur ou le surveillant concerné qui devra être joint en premier lieu.

Vous pourrez éventuellement être amenés à rencontrer le responsable de niveau ou le CPE pour un souci qui n'aurait pu être réglé en rencontrant l'enseignant ou le surveillant concerné (ou un problème plus général qui pourrait concerner plusieurs élèves). Toute demande de RV devra alors être motivée et le responsable de niveau ou CPE ne pourra accorder de RV si la première étape n'a pas été respectée.

Pour un souci global de comportement ou d'intégration, en dehors des cours, la CPE, Mme Meunier, sera l'interlocuteur privilégié.

Nous conviendrons ensemble qu'un dialogue constructif ne peut s'établir que sur un principe de confiance et de respect du rôle de chacun : les enseignants et les surveillants de niveau qui vivent au jour le jour avec les élèves sont en effet les mieux placés pour porter un regard sur le niveau et le comportement de leurs élèves.

Concernant les plus âgés, il est également important qu'ils prennent leur place dans ce dialogue avec l'enseignant. Le dialogue avec les parents si il est d'importance ne doit en effet pas occulter la propre responsabilité du jeune face à son parcours. La multiplication de RV entre parents et enseignants restera sans conséquence si l'élève n'est pas lui-même moteur de sa progression.

## **ACTIVITES OPTIONNELLES DU JEUDI POUR LES 6° et 5°**

Dans le cadre du temps scolaire, votre enfant a la possibilité de pratiquer chaque semaine, du 14 septembre 2020 au 15 juin 2021 de 15h20 à 17h, une activité de son choix parmi celles présentées ci-dessous.

Cette pratique offre une possibilité de vivre dans l'établissement une **activité formatrice**. Elle nécessitera toujours des efforts.

La participation à ces options est facultative.

Les enfants qui ne participeraient pas à ces options rentrent chez eux dès 15h.

**L'inscription engage l'élève pour l'année scolaire et aucun remboursement ne pourra être envisagé après le retour du coupon d'inscription, en cas de non présentation à l'activité ou d'abandon de l'activité en cours d'année.** Il doit être assidu et chercher à contribuer, par sa **coopération**, à la réussite du **projet collectif**.

Le fonctionnement de chaque option est conditionné à un **effectif minimum** sinon maximum.

**L'inscription est à effectuer en ligne avant le 24 août.** Le coût de ces activités sera porté sur la facture du 1<sup>er</sup> trimestre.

**Les effectifs étant limités, les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.**

Tout problème qui pourrait survenir doit être traité entre les parents, le responsable de l'option et Mme Meunier.

### **L'atelier artistique Mosaïque**

(Minimum 15- maximum 20 élèves).

➤ Cet atelier, proposé le jeudi de 15h30 à 17h, permet aux élèves de découvrir par la pratique, un art vieux de plus de 6000 ans et encore très apprécié de nos jours.

➤ Cette technique s'adapte à la créativité et à la personnalité de chacun. Les élèves se familiarisent avec les matières et les couleurs. Ils apprennent le maniement des outils.

### **Réalisation personnelle**

➤ Exécution individuelle d'une mosaïque.

### **Réalisation d'un projet commun**

➤ Forts de leur expérience, les élèves pourront réaliser une œuvre commune

Cette activité encourage le travail d'équipe dans un atelier où le contact et les relations avec les autres sont renforcés.

### **L'atelier Sport**

(Minimum 15 - maximum 20 élèves), le jeudi de 15h30 à 17h.

Cette activité est ouverte à tous, débutants ou avancés. Elle permettra d'expérimenter 2 ou 3 disciplines sportives au cours de l'année.

### **L'atelier Théâtre**

(Minimum 15 - maximum 20 élèves), le jeudi de 15h30 à 17h.

Vivre une aventure en groupe et la mener à son terme. Acquérir des techniques propres au théâtre. Faire un travail de mémorisation

➤ Exercice pour développer l'expression orale, l'expression corporelle l'utilisation de l'espace.

➤ Elaborer un spectacle de fin d'année.

## **ACTIVITE OPTIONNELLE DU VENDREDI**

### **L'atelier Echecs**

Un atelier d'échecs est proposé aux 6° et 5° le vendredi de 15h30 à 16h30. L'atelier sera limité à 12 enfants. Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée.



## Activités pour Tous

### Atelier mémorisation

#### **Atelier mémorisation :**

Tout au long de cet atelier, nous partons à la découverte du mode de fonctionnement de notre cerveau lorsqu'il mémorise.

Nous explorons différentes techniques comme la réactivation, le mind-mapping (carte mentale), les mnémotechniques, les images mentales, les cartes mémoires (flash-cards)...

A l'aide de jeux, de réflexions, d'exercices, nous prenons conscience de notre propre mode de fonctionnement afin d'acquérir une méthode de mémorisation efficace.

Atelier de 6 séances d'une heure en groupe de 5 ou 6 jeunes de collège.

Cet atelier demande au jeune d'accepter de regarder différemment ses méthodes, il est donc important qu'il soit motivé pour suivre ces séances. Parlez-en avec lui.

**Attention**, cet atelier ne débutera pas avant les vacances de la Toussaint.

Tarif : 80 € / jeune / atelier

« Moi, je n'avais pas envie de venir, mais mon copain,  
il m'a dit que c'était sympa et que ça aidait bien. Donc je suis content d'être là »  
C. en 5ème

#### **Mise en pratique :**

Pour ceux qui ont déjà suivi l'atelier mémorisation, nous vous proposons une mise en pratique guidée.

Travail sur les apprentissages scolaires et sur la motivation selon les besoins.

Une heure par groupe de 4 jeunes maximum.

**Attention**, cet atelier ne débutera pas avant les vacances de la Toussaint.

Tarif : 150 € / jeune / 10 séances

### Association culturelle et sportive

Des activités seront également proposées par l'Association Culturelle et Sportive sur le temps de pause du repas. Une circulaire d'information comportant un coupon d'inscription vous sera adressée par l'intermédiaire de votre enfant dès la rentrée.

**T-SHIRT, POLO, SWEAT-SHIRT**  
**TARIFS à titre indicatif**

Pour information, vous trouverez ci-après les prix des vêtements de Sainte Thérèse qui vous seront proposés à la commande dès la rentrée.

*Les tarifs sont donnés à titre indicatifs et sont susceptibles d'évoluer.*

T-SHIRT (8 €)

POLO (13 €)

SWEAT-SHIRT sans zip (26 €)

Le descriptif complet des tailles pour chaque modèle est donné dans la rubrique Commandes Sweats/Polos/T-shirts sur notre site.

***Bonnes vacances à tous.***

**ATTENTION ANNEXE**

**Pensez à télécharger tous les documents sur le site et faire les inscriptions en ligne (cantine-étude-options-commandes...)**